

L'homme et la femme dans l'Église

Texte de la commission de service et de référence des CAEF

Tout en étant conscient des évolutions de notre société, une lecture respectueuse de la Bible (seule source d'autorité sur l'Église) montre que les rôles de l'homme et de la femme ne sont pas interchangeables, ni dans le couple, ni dans l'Église (1 Cor 11 et Eph 5).

Notre conviction est que Dieu attribue à l'homme une autorité spécifique. Dans l'Église, l'autorité spirituelle est exercée de manière collégiale par un groupe d'hommes appelés anciens. En revanche, hommes ou femmes peuvent être diacres (Ro 16.1) et faire partie du conseil d'Église¹.

Quant au ministère de la parole, nous reconnaissons que l'interprétation de 1 Cor 11.3-16, 14.29-40 et 1 Tim 2.9-15 est difficile. Nous ne pensons pas que ces textes interdisent toute prise de parole publique de la femme dans l'Église, puisqu'elle prie et prophétise selon 1 Cor 11.5². De même, il nous semble envisageable qu'une femme puisse enseigner à condition de le faire sous l'autorité des anciens³. Cependant, il appartient à chaque église de se déterminer sur ce point.

De nombreux articles ou livres ont été écrits sur la question, nous recommandons particulièrement les deux articles joints.

La Commission de Service et de Référence des CAEF, octobre 2010

Voir ci-après :

- Alfred Kuen, *Le ministère féminin*, Congrès des Églises CAEF 2001, publié dans la revue Servir en l'attendant, n°2, Mars-avril 2002.
- *La place des femmes dans l'Église à la lumière des textes pauliniens*, Observations lors d'un colloque de professeurs de la Faculté Libre de Théologie de Vaux-sur-Seine, mai 1978.

¹Selon les Églises, le « Conseil » regroupe les anciens (ou « conseil pastoral »), les diacres et les diaconesses, et parfois les responsables de certains secteurs de l'Église locale, voire le « Conseil d'administration ».

² la *prophétie* étant prise dans le sens d'une parole permettant d'encourager, d'exhorter et de consoler d'après 1 Cor 14.3 note de bas de page

³ la *prophétie* étant prise dans le sens d'une parole permettant d'encourager, d'exhorter et de consoler d'après 1 Cor 14.3

Le ministère féminin

par Alfred KUEN

Congrès des Églises CAEF 2001, publié dans la revue *Servir en l'attente*, n°2, Mars-avril 2002.

Il est difficile de développer ce sujet d'une manière satisfaisante pour les uns et les autres en quelques pages, ceux qui voudraient ouvrir l'accès à nos sœurs à toutes les fonctions dans l'Église et ceux qui souhaitent au contraire défendre le statu quo¹. Comme je ne me situe personnellement ni dans l'un ni dans l'autre de ces camps, je suis d'avance certain de ne satisfaire ni les uns ni les autres... Je vous encourage à revenir aux textes de l'Écriture sans préjugés théologiques. Je vous propose 10 thèses en m'arrêtant plus longuement sur deux d'entre elles.

1ère thèse

L'Écriture sainte est, pour nous, « l'autorité souveraine en matière de foi et de mœurs ». Ses affirmations et ses restrictions sont valables toujours et partout si elle ne donne pas elle-même des indications au sujet de leur caractère temporel ou culturel.

2ème thèse

La place de la femme dans l'Église est une question difficile car il n'y a pas de texte explicite qui la précise dans le Nouveau Testament. On trouve seulement quelques mentions incidentes dans un contexte traitant d'autre chose. D'où des interprétations divergentes.

3ème thèse

Pour résoudre la question, il ne suffit pas de citer deux ou trois versets hors de leur contexte. On pourrait lire seulement Que les femmes se taisent dans les assemblées. Je ne permets pas à la femme d'enseigner *ni de prendre autorité sur l'homme*. Cependant, comment être logique avec soi-même et leur confier l'enseignement des enfants ? Comment les laisser joindre leurs voix à l'assemblée pour chanter des cantiques (le chant n'est-il pas aussi une forme d'exhortation et d'enseignement : pensez aux cantiques de Deborah, Anne, Marie dans la Bible) ?

Et qui plus est, plusieurs de nos chants préférés ont été composés par des femmes². Doit-on pour ne pas se contredire, condamner nos sœurs à un mutisme complet dans l'Église ? Cette lecture littéraliste ciblée sur un seul texte de l'Écriture n'était pas celle de Jésus. Lorsque les pharisiens lui ont cité un verset du Deutéronome pour justifier le divorce, il leur a répondu : *Au commencement, il n'en était pas ainsi* (Mt 19.8). Il se référait donc au plan originel de Dieu. La Bible est un tout : l'Ancien et le Nouveau Testament sont nécessaires pour nous faire une idée juste sur l'intention divine.

4ème thèse

Au commencement, Dieu a créé l'homme et la femme égaux et différents : complémentaires. Dans l'Ancien Testament, les femmes ont joué un rôle inférieur à celui de l'homme, mais Dieu a utilisé certaines d'entre elles pour des missions importantes (pour conduire le peuple ou lui transmettre ses messages, même lorsqu'il y avait des hommes capables, comme ce fut le cas pour Houлда, consultée par le roi et le prêtre au temps où Jérémie et Sophonie exerçaient leur ministère). L'exclusion de la femme des ministères de la parole ou de la direction (Déborah) n'était donc pas un principe immuable.

5ème thèse

Ce n'est qu'après le retour de la captivité babylonienne, que toute participation à la vie religieuse d'Israël fut interdite aux femmes.

Et surtout à partir du 3^e siècle av. J.C. Dans le Temple, elles ne pouvaient pénétrer que dans le parvis des païens et des femmes - et encore, pas tous les jours du mois ! Dans la synagogue, elles ne pouvaient participer ni aux prières ni à l'enseignement. Elles n'apprenaient pas la Torah et n'avaient pas besoin d'en respecter les commandements. Tout Juif pieux remerciait quotidiennement Dieu de ne pas l'avoir fait naître femme !

6ème thèse

Les évangiles, le comportement et l'enseignement de Jésus sont en contraste radical avec cette attitude du judaïsme contemporain. Les généalogies mentionnent quatre femmes, les récits de la nativité mettent en scène des femmes remarquables, Jésus avait des disciples féminins (Mt 27.55³), il les enseignait, les mentionnait dans ses paraboles et en a fait les premiers témoins de sa résurrection.

7ème thèse

Dès le lendemain de l'Ascension, les femmes se sont associées aux hommes pour la prière (Ac 1.14).

a) Elles ont participé à l'évangélisation et à la vie de l'Eglise

Dans Ro 16, Paul recommande en premier *Phoebé*, diacre de l'Eglise de Cenchrées (ou : qui y exerce son ministère).

Il englobe *Prisca* (nommée ailleurs Priscille) avec Aquilas dans l'expression : « collaborateurs dans le service du Christ Jésus, à qui toutes les Eglises des pays païens doivent de la gratitude (v.3-4). » L'épithète de *collaborateur dans le service du Christ Jésus*, dit H. Marshall, est d'une importance cruciale. Sans aucun doute, elle signifie qu'ils étaient tous deux des collègues de Paul à part entière dans le service missionnaire ; la manière dont il met le nom de Prisca en premier - comme Luc - confirme le fait qu'elle était une missionnaire active. Rien n'indique qu'elle travaillait seulement parmi des femmes⁴ » - ni qu'elle était une « aide » au sens restrictif du terme.

Marie s'est beaucoup dépensée pour vous (v.6). Paul emploie le même verbe pour Tryphène et Tryphose qui travaillent toutes deux pour le Seigneur ainsi que ma chère Perside qui a beaucoup travaillé pour le Seigneur (v.12). « Le travail dont il est question pour Tryphène, Tryphose et Perside est l'œuvre missionnaire ; Paul utilise le même mot pour des missionnaires hommes ou femmes (Ro 16.6,12 ; cf. 1 Co 15.10,58 ; 2 Co 10.15) » (I.H. Marshall, *Ibid.*), ou des conducteurs d'Eglise (1 Th 5.12), pour des prédicateurs (1 Tm 5.17), et pour lui-même (Col 1.29) ou pour le combat contre les fausses doctrines (1 Tm 4.10)⁵.

David Pawson écrit dans *L'autorité : une affaire d'homme* : « En fait, tout le chapitre 16 de Romains est vraiment une révélation pour ceux qui voient Paul comme un misogyne. Un tiers des personnes dont Paul fait des éloges sont des femmes, qui se sont acquittées plus qu'honorablement de l'œuvre du Seigneur. Elles portent le titre de *compagnons d'œuvre*, *collègues* de Paul (Ph 4.2), ce qui veut dire qu'elles ont pris part à sa mission d'évangélisation et d'implantation d'Eglises »⁶.

Dans Ph 4.2-3 il parle *d'Evodie* et de *Syntyche* qui ont combattu côte à côte *avec moi pour la cause de l'Évangile*. Comme le dit M. Lüthi, « les femmes étaient pour l'apôtre Paul de véritables collaboratrices, partenaires dans le service de l'Évangile ».

« Étant donné le nombre de femmes associées à Paul dans son ministère, il semble qu'il était normal pour des femmes d'être activement engagées dans l'évangélisation et dans les ministères associés auprès des jeunes Eglises. Après tout, Paul utilisait le même langage pour décrire des collaborateurs féminins et masculins » (R. Tucker-W. Liefeld)⁷.

Dans Ro 16.7, Paul dit : *Saluez Andronicus et Junia, mes compatriotes ; ils ont été mes compagnons de captivité ; ce sont des apôtres remarquables* (ou : ils sont très estimés parmi les apôtres)... Or, Junia était un nom féminin, ce qui signifie donc qu'une femme était qualifiée par Paul du titre d'apôtre - comme Barnabas (Ac 14.14; 1 Co 9.5-6), Silas et Timothée (1 Th 2.6) ainsi que Jacques, le frère du Seigneur (Gal 1.19).

Cette valorisation de la femme par Jésus et par Paul devrait faire rougir de honte ceux qui voudraient rabaisser son rôle dans l'Eglise à l'exécution de tâches simili-ménagères.

Dans sa première lettre, l'apôtre Paul a posé le principe fondamental : *En Christ, il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme* (Gal. 3.28). Même si cette affirmation se rapporte en premier lieu au salut, son application dans la vie de l'Eglise devrait en découler dès que les circonstances le permettent. Paul a lutté pour que la différence entre Juifs et grecs disparaisse. Il a fallu 18 siècles pour que l'Eglise tire les conséquences de ce principe quant à l'abolition de l'esclavage. Pour beaucoup, les temps semblent mûrs aujourd'hui pour tirer des conséquences pratiques de la disparition des différences entre hommes et femmes.

b) Dans l'église primitive, les femmes pouvaient prier et prophétiser au culte

D'après 1 Co 11.5; cf. 1 Tm 2.8-9, les femmes pouvaient donc participer activement au culte : aux prières et à certaines formes de ce que nous appelons « le ministère de la parole ».

Que voulait dire *prophétiser* ?

En analysant tous les textes relatifs à la prophétie dans le Nouveau Testament, je suis arrivé aux conclusions suivantes :

1) Il existe deux sortes de prophètes et de prophéties

Les mots prophètes et prophétiser sont utilisés *relativement* à deux catégories de personnes : celles qui apportent occasionnellement un message de la part de Dieu et celles qui sont reconnues par l'Eglise comme ayant le « don de prophétie » et sont, par conséquent, accréditées par elle pour l'exercer. Comme tous les croyants pouvaient apporter leur contribution au culte (1 Co 14.26), les femmes pouvaient aussi apporter une « parole prophétique », c'est-à-dire un message que Dieu leur inspirait au même titre qu'une prière (1 Co 11.5). Peut-être que celles qui le faisaient habituellement à la satisfaction de toute l'assemblée étaient reconnues comme « prophétesses » par l'Eglise.

Était-ce le cas pour les quatre filles de Philippe (Ac 21.9) ? Puisque la prophétie occasionnelle des femmes était un fait courant, il semble plus normal de penser, dans leur cas, à une fonction reconnue pour justifier cette mention de Luc.

2) Nous trouvons peu de prédictions dans les prophéties du NT

« Le prophète n'est pas l'homme des prédictions, mais de la 'prédication qui insère la Parole de Dieu dans l'existence d'une communauté' ».

3) La prophétie était un don très répandu

C'était « un exercice aussi courant que la prière, de la part des hommes comme des femmes »⁸. « Chaque chrétien est potentiellement un prophète⁹ ». « Théoriquement n'importe qui peut prophétiser¹⁰ ».

4) Il était destiné aux réunions des chrétiens

C'est là qu'il s'exerçait essentiellement plutôt que dans l'évangélisation.

5) Le but de la prophétie

C'est l'édification de l'Eglise et l'encouragement des croyants. D'après 1 Co 14, *celui qui prophétise parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, les consoler* (v.3) et pour *édifier l'Eglise* (v.4) c'est-à-dire pour aider chacun à grandir dans la foi. Essayons de nous replacer dans la situation des réunions dans l'Eglise primitive : des chrétiens et des chrétiennes se rassemblaient dans la maison de l'un d'entre eux ; chacun apportait librement sa contribution (1 Co 14.23), « En fait, dit Frederik Dale Bruner, des expressions comme, un mot de témoignage, ou même un conseil, semblent rendre mieux le mot originel quelque peu archaïque de prophétie¹¹ ».

La prophétie exercée de cette manière par des femmes devait passer tout naturellement dans les Eglises primitives. « Dans l'Eglise primitive, hommes et femmes pouvaient se lever pour faire part à l'Eglise de ce qu'ils pensaient que Dieu leur avait confié pour son bien (Gruden-Piper)¹². Dédramatisée ainsi, elle devrait être comprise dans la plupart des Eglises actuelles. D'autre part, si l'homme se plaît dans les vérités abstraites et leur enseignement, l'esprit de la femme est davantage tourné vers les réalités concrètes de la vie. C'est pourquoi la prophétie, définie comme application des vérités bibliques à la vie de tous les jours, lui convient mieux que l'enseignement.

6) La prophétie du NT n'a pas une autorité absolue

Elle n'avait pas une autorité comparable à celle des prophéties inspirées rapportées dans l'Ancien Testament. Elle devait être évaluée par la communauté (1 Co 14.29)¹³. Paul demande aux Thessaloniens d'*examiner* les prophéties et de *retenir ce* qui est bon (1 Th 5.20-21). Aujourd'hui, la marque d'authenticité d'une prophétie est sa conformité au message biblique.

7) La prophétie est différente de l'enseignement

La caractéristique distinctive de la prophétie est l'inspiration divine ; mais celle-ci n'exclut pas la réflexion humaine, puisque Paul demande aux prophètes d'exercer leur discernement pour prophétiser *selon l'analogie de la foi* (Ro 12.7).

L'enseignement n'est pas fondé sur une révélation. C'est souvent une explication ou une application de l'Écriture (Ac 15.35 ; 18.11 ; Hé 5.12). Il pouvait aussi être la répétition et l'explication de l'enseignement apostolique (1 Co 4.17 ; 1 Tm 4.11 ; 6.2) qui donnait à l'Eglise ses normes doctrinales et éthiques.

8) Ces différentes caractéristiques de la prophétie plaident en faveur de la permanence du don de prophétie dans l'Eglise

C'est « le charisme par excellence de la nouvelle alliance » (Ed. Schweizer). Selon Ac 2.17-21, la prophétie est la marque de l'ère de l'Esprit. « Elle ne peut donc être absente d'aucune période de celle-ci au cours de l'histoire de l'Eglise » (J.I. Packer)¹⁴.

J.I. Packer la définit en termes de prédication ou d'application de la vérité biblique aux auditeurs¹⁵. Cette « prophétie d'exhortation » est « ouverte à tous, hommes et femmes, en vue de l'actualisation, dans toute la période de la vie de l'Eglise, de la vérité donnée une fois pour toutes » (P. Jones)¹⁶. Ainsi « tout croyant, homme ou femme, peut être appelé à communiquer à la communauté une révélation que le Seigneur lui a donnée au cours du culte¹⁷ ». Le mot révélation peut alors se comprendre dans son sens étymologique : un voile qui tombe (sur le sens d'un passage biblique ou l'importance d'une exhortation ou d'une promesse).

Certains exégètes ont voulu limiter ce don à l'Eglise primitive, avant qu'elle ait eu le *Nouveau Testament* complet. Mais il est difficile d'imaginer qu'un don qui a tant d'importance dans la Parole de Dieu donnée pour tous les temps, n'ait plus eu de raison d'être à partir du moment où le canon du *Nouveau Testament* était complet. L'argumentation qui appuie cette théorie de la disparition de certains dons sur 1 Co 13.8 est très fragile car *le jour où la perfection apparaîtra coïncide avec celui où nous connaissons comme Dieu nous connaît* (v. 12).

Le don de prophétie a, au contraire, été accordé à l'Eglise pour tous les temps afin d'aider les croyants à grandir dans la foi, de les encourager et les consoler (1 Co 14.3). Ce don, très répandu dans l'Eglise primitive, constituait, avec le ministère d'enseignement, l'essentiel du service de la parole dans les réunions pour répondre aux besoins spirituels de l'assemblée. Les hommes et les femmes exerçaient ce don sous le contrôle de l'assemblée. C'est le sens qui se dégage de la grande majorité des textes relatifs à la prophétie dans le Nouveau Testament.

D'après le *Nouveau Testament*, la femme peut participer à ce ministère de la parole au même titre que les hommes.

8ème thèse

1 Co 14.34 (que *la femme se taise dans l'Eglise*) semble s'opposer à cette liberté accordée aux femmes. Comment harmoniser ces versets avec 1 Co 11.5 qui lui permettait de prier et de prophétiser ? La majorité des interprètes évangéliques y voient une suite du v 29b : seuls les hommes doivent participer à l'évaluation des prophéties.

9ème thèse

1 Tm 2.12 ne s'oppose pas à un ministère d'enseignement féminin.

La compréhension de ce verset demande une bonne définition des mots importants (enseigner, autorité) et du lien grammatical entre les deux parties du verset. Ce que Paul semble interdire à la femme, c'est « l'enseignement d'autorité » qui définit ce qu'il faut croire (*Vous avez entendu, mais moi je vous dis*) ou qui énonce des commandements impératifs (comme lui-même le fait lorsqu'il écrit : *Je veux que les hommes... Je ne permets pas à la femme...*). De plus, le mot rare qu'il emploie pour autorité désigne une autorité dominatrice et usurpée (c.-à-d. non déléguée).

Le lien grammatical entre les deux parties du verset semble être celui de l'hendiadys qui les coordonne de la manière suivante : *Je ne permets pas à la femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme*. On pourrait donc paraphraser le verset ainsi : « Je ne permets pas à la femme de dispenser un enseignement d'autorité en s'arrogeant elle-même son autorité pour enseigner ». Avec les précisions que nous donne le sens des mots employés, ce verset ne s'oppose donc pas à un ministère d'enseignement féminin consistant à transmettre, sous l'autorité des anciens, des vérités sur lesquelles les chrétiens s'accordent.

L'autorité de l'homme ne figure cependant pas dans ce seul verset. La soumission de la femme est enseignée dans la Bible depuis le début.

Elle n'est pas liée à une accommodation culturelle ou une stratégie missionnaire (comme dans Tt 2.4-5 et 1 Pi 3.1) car Ep 5,22-24 et 1 Co 11.3 citent des motivations non liées à une culture donnée. Dans l'Eglise, la fonction d'ancien (*presbyteros*) semble réservée aux hommes. Le mot féminin *presbytera* ne se trouve que dans un seul texte qui parle de façon évidente des *femmes âgées* (1 Tm 5.2) ; d'autre part 1 Tm 3.11 qui mentionne les qualifications requises des femmes-diacres ne dit rien de correspondant pour des femmes-anciens).

Les femmes peuvent être *diacres* (Ro 16.1 ; 1 Tm 3.11) et apporter dans le conseil des anciens et des diacres (parfois appelé aujourd'hui *conseil d'Eglise*) une contribution très précieuse et une vision différente de la réalité.

Concrètement, la Bible ne semble donc s'opposer ni à une participation des sœurs à un ministère de la parole dans l'Eglise, qu'il s'agisse d'exhortation, d'édification, de consolation ou même d'enseignement sous la responsabilité des anciens (puisque toute prophétie contient aussi une part d'instruction : 1 Co 14.31), ni à une participation à un conseil des anciens et des diacres (et diaconesses). Cependant, pour respecter les règles générales de subordination réciproques et les restrictions suggérées par les silences de l'Écriture, il ne serait pas conforme aux données bibliques de confier à une femme un ministère d'ancien ou de pasteur.

Quelles conclusions tirer de ces considérations ?

Je pense qu'il ne serait pas juste de basculer complètement d'un côté ou de l'autre, en suivant la mode, ou en réaction contre un « féminisme » dans l'Eglise.

Dans le Nouveau Testament, les fonctions d'autorité semblent réservées aux hommes. 1 Co 14.34 demande aux femmes *qu'elles sachent se tenir dans la soumission* ; 1 Tm 2.11 leur recommande aussi un esprit de *parfaite soumission*.

Par contre, nous pouvons - et nous devrions - aller aussi loin que la Parole de Dieu dans ce qu'elle permet à la femme dans l'Eglise :

1. La participation à toutes les prières

La plupart des Eglises évangéliques ont ouvert aux femmes la participation à la prière publique durant le temps de louange et d'adoration.

Toutes croient au sacerdoce universel des croyants. Alors F.F. Bruce (des *Assemblées de Frères* d'Angleterre) pose la question suivante : « Donc tout serait-il en ordre si, à l'un de nos services de sainte cène, une femme rendait grâces pour le pain et le rompait avant qu'il soit distribué ? »

Quelle serait notre réaction ? Est-ce que la cène n'est pas un domaine à part, où seuls les hommes ont le droit d'officier ? Ou peut-être même seuls les pasteurs consacrés ou les anciens, mais pas les simples membres d'Eglise ? Ne sommes-nous pas sur un terrain sacré où la femme n'a pas le droit de pénétrer ? Si nous raisonnons ainsi, c'est que notre pensée est encore influencée par des idées cléricales et sacramentalistes.

Mais l'ancienne dichotomie sacré-séculier a été abolie, comme la distinction entre prêtres et laïcs. « Maintenir dans la nouvelle alliance cette distinction périmée, ce serait déclarer insuffisant et non valable le sacerdoce du Christ et revenir en arrière dans l'histoire du salut » (Ph. Menoud)¹⁸. « Et pourquoi, poursuit F.F. Bruce, une chrétienne qui partage avec nous notre commune prêtrise, ne devrait-elle pas accomplir un tel acte représentatif en faveur de ses compagnons d'adoration, au même titre qu'un chrétien ? »

Et d'ajouter : « Ce n'est pas une question rhétorique, j'aimerais bien qu'on me donne une réponse biblique ». D'ailleurs, on a retrouvé des représentations dans les catacombes où des femmes présidaient le repas du Seigneur (Scholz)²⁰. A plus forte raison, les sœurs peuvent participer à la distribution du pain et du vin (comme à la maison elles distribuent la nourriture).

2. La participation au ministère de la prophétie et de l'enseignement (sous les conditions définies ci-dessus)

Il me semble que, dans l'ensemble, les *Assemblées de frères*, qui sont restées pendant longtemps, sur le plan des ministères, dans le sillage de J.N. Darby, le sont encore en partie pour la participation de nos sœurs aux réunions et que nous restons à un niveau en deçà de celui du Nouveau Testament.

Il est temps que nous révisions notre point de vue à la lumière de la Révélation biblique et que nous donnions à nos sœurs la place que la Parole de Dieu leur attribue. « Nous ne pouvons évidemment pas permettre à la pensée séculière de modeler notre interprétation de l'Écriture, mais nous pouvons être reconnaissants de ce qu'elle nous défie afin que nous nous soumettions avec une nouvelle ouverture à la Parole de Dieu²¹ »

Il ne s'agit pas de révolutionner notre manière de faire du jour au lendemain (et de provoquer une division dans l'Eglise), mais de commencer par étudier ce que dit la Bible sur cette question puis de procéder lentement, par étapes, à la mise en pratique de ce que nous y aurons trouvé.

Comme nous l'avons vu, les Eglises primitives se réunissaient dans les maisons. C'est dans des réunions analogues que la participation de nos sœurs à l'édification mutuelle paraît la plus naturelle. Puis, comme nous ne croyons pas à la sainteté de certains lieux ni de certains moments, pourquoi une sœur ne pourrait-elle pas apporter un témoignage le dimanche matin au culte, ou une contribution par le partage d'une vérité qui lui est apparue durant sa lecture de la Parole (ce que l'Écriture appelle : une révélation), donc une méditation ou un message qu'elle nous adresse ?

Bibliquement, à mon avis, rien ne s'y oppose, même si ce message devait comporter une part d'enseignement, si elle le fait sous l'autorité des anciens.

Comme la participation de nos sœurs à la prière au culte a apporté à nos réunions un enrichissement indéniable, leur participation à l'édification mutuelle contribuerait certainement à un nouvel enrichissement. Paul nous dit dans ses épîtres : *Édifiez-vous les uns les autres, exhortez-nous les uns les autres, instruisez-vous les uns les autres* (sans jamais préciser de quel sexe devaient être les uns par rapport aux autres).

Dans la société du 1^{er} siècle, un fossé profond séparait les Juifs des Grecs, mais dans la société prophétique de l'Eglise, *il n'y a plus ni Juifs ni Grecs*. Un fossé encore plus profond séparait les esclaves des hommes libres, mais dans l'Eglise, *il n'y a plus ni esclave ni homme libre*. Pourtant ce fossé a subsisté - même dans l'Eglise - jusqu'au 18^e, par endroits jusqu'au 19^e siècle.

Dans la société, l'accès aux diverses fonctions était régi jusqu'au milieu du 20^e siècle par la distinction « homme – femme ». Dans l'Eglise, nous dit Paul, *il n'y a plus ni homme ni femme*, mais cette parole n'y a guère trouvé application. Peut-être le moment serait-il venu de repenser ce que ce verset a à nous dire aujourd'hui.

Un orgue dont la moitié des tuyaux sont bouchés sera incapable de rendre un prélude de Bach, même sous les doigts du plus brillant organiste. C'est ce que nos Eglises évangéliques et nos assemblées ont été pendant longtemps. Plus doué que le plus prestigieux organiste, Dieu a quand même pu faire retentir dans ce monde la musique de son amour. Mais quelle différence si tous les dons qu'il a accordés à son Eglise avaient pu être mis en valeur !

Or, d'une part, les textes bibliques relatifs aux dons ne font jamais une différence relative au sexe de leurs bénéficiaires, d'autre part, il est indéniable que Dieu a accordé à nos sœurs des dons d'organisation, de parole, d'enseignement et bien d'autres. Le récent congrès « Femmes 2000 » a révélé leur créativité et leur compétence là où elles ont pu se déployer librement pour créer et porter une œuvre en Afrique, à Madagascar... Pourquoi Dieu aurait-il donné à nos sœurs des dons (même en Europe) pour les empêcher ensuite de les exercer...

3) Les vraies motivations

Il est vrai qu'il y avait deux versets des épîtres de Paul - mal interprétés - qui semblaient faire barrage au ministère des femmes. Mais pourquoi ces deux versets ont-ils pu contrebalancer des dizaines d'autres qui allaient dans le sens opposé ? Pourquoi, en particulier, dans la même épître, les conclusions claires du chapitre 11 qui permettaient à la femme de prier et de prophétiser ont-elles été neutralisées par le verset du chapitre 14 qui semblait la confiner dans un silence complet ? N'y aurait-il pas des raisons autres que théologiques ? Ne serait-ce pas notre peur ancestrale de la femme ? Peur de sa supériorité qu'évoquait déjà Caton l'Ancien au 2^e siècle avant J.-C. quand il disait : « Dès que les femmes commenceront à être vos égales, elles deviendront vos supérieures » ? Donc la peur de perdre notre autorité, voire notre identité ?

Serait-ce, en fin de compte, une question de pouvoir qui a fait peser sur nos sœurs, tout au long des siècles, un poids de suspicion et de mépris tout à fait contraire à l'attitude de Jésus et de Paul, engendrant des frustrations et des souffrances ? Dans un congrès des responsables des *Assemblées de Frères* d'Allemagne sur ce thème, on avait réservé une soirée aux sœurs pour qu'elles puissent s'exprimer librement. L'une des six femmes sur le podium a demandé à une amie ce qu'elle dirait si elle était à sa place. « Moi, lui a-t-elle répondu, je ne pourrais rien dire, je ne pourrais que pleurer ».

Un proverbe dit : « Chassez le naturel et il revient au galop ». Le « naturel » s'exprime dans toutes les civilisations païennes par la domination de l'homme sur la femme. Jésus et Paul ont renversé cette conséquence de la chute et rétabli la femme dans la situation que Dieu lui avait assignée lors de la création afin qu'elle soit le *vis-à-vis* de l'homme. Mais dès le 2^e siècle, le « naturel » est revenu au galop dans l'Eglise, et il y est resté jusqu'à nos jours.

Ne serait-ce pas le moment de discerner dans nos attitudes ce qui vient de notre être « naturel », c'est-à-dire de ce que la Bible appelle la chair, de le chasser au nom du Christ et de redonner au divin organiste un instrument correspondant à son plan avec lequel il puisse faire retentir dans l'Eglise et dans le monde son message d'amour ?

A.K.

NOTES

1. Ceux qui voudront aller plus loin dans l'étude de ce sujet peuvent lire le livre écrit par Alfred Kuen, *La femme dans l'Église*, St-Légier, Emmaüs, 2^e édition, 1998, 283 pages.

2. «Jésus est au milieu de nous», «C'est toi Jésus, pain de vie», «Je m'approche de toi, source de vie», «Agneau de Dieu, Messenger de la grâce», «Jésus ta sainte présence», «Ma vie enfin je te donne», «Notre Dieu règne encore», «L'amour de Dieu de loin surpasse», «Il vit, Il, vit, Jésus vit aujourd'hui», etc. pour ne citer que quelques-uns des chants composés par des femmes tirés des recueils *Sur les ailes de foi* et *A Toi la gloire*. Il y en a bien d'autres.

3. *Elles l'avaient suivi depuis la Galilée pour être à son service* : ces mêmes verbes sont utilisés pour qualifier l'attitude des disciples (cf. *La Femme dans l'Église*, p. 39-52, où l'auteur montre comment Jésus confie aux femmes des tâches, des missions, comme à ses disciples masculins).

4. « The Role of Women in the Church » in Lees, *The Role of Women*, Leicester, IVP, 1984, p. 184.

5. *L'autorité, une affaire d'homme* (Les limites du féminisme chrétien), Librairie Carrefour, CH-1260, Nyon, 1992 p. 92.

6. *Daughters of the Church*, « Women and ministry from N.T. times to the present », Academic Books, Zondervan, Grand Rapids, 1987, p. 436.
7. F.F. Bruce, *1.2 Cor*, Oliph., 1971, p. 134.
8. A. Motyer: *NDB*, p. 1045
9. M.J. Cartledge : « Charismatic prophecy and N.T. prophecy », *Themelios* 17/1, oct.-déc 1991, p. 19).
10. *A Theology of the Holy Spirit London*, Hodder and Stoughton, 1970, p. 297.
11. « Questions brûlantes sur la différenciation sexuelle et les ministères dans l'Église » : *Revue Réformée*, Janv. 1993, p. 18-19.
12. Dans un article du Journal of the Evangelical Theological Society (30/1 ; 1987), W. Grudem, qui a fait sa thèse de doctorat sur le don de prophétie, dit : « Le don de prophétie avait moins d'autorité dans l'Église du N.T. que l'Écriture ou l'enseignement apostolique ».
13. *Keep in Step with the Spirit*, IVP, Downers Grove, 1984, p. 214.
14. « Tout ce qui appuie l'enseignement biblique et qui l'applique aux auditeurs présents peut à proprement parler s'appeler aujourd'hui, prophétie, car c'est en vérité ce qu'elle est... » (84 p.215). « C'est la prédication de la vérité biblique accompagnée d'applications » (p.217).
15. *Revue Réformée*, sept. 1980, p.309-310.
16. J. Burnier, *Vocabulaire Biblique*, p.239.
17. *L'Église et les ministères selon le Nouveau Testament*, Neuchâtel Delachaux & Niestlé, 1949, p. 23 (Voir A. Kuen : *Ministères dans l'Eglise*, p. 40-43).
18. « Women in the Church : a Biblical Survey » in Henderson, *Women in the Church, Christian Brethren Review*, Journal n°33, Paternoster, Exeter, 1982 pp. 12-13.
19. *DieFrau im Verkündigung und Zeugendienst der Gemeinde*, Francke, Marburg, 1979, p. 36.
20. S. Lees, *The Role of Women*, Leicester IVP 1984, p.12.

La place des femmes dans l'Eglise à la lumière des textes pauliniens

Observations lors d'un colloque de professeurs de la Faculté Libre de Théologie Évangélique de Vaux-sur-Seine, à la suite d'une "Journée théologique" (mai 1978) publié dans Ichthus n°85, juillet 1979, p2-5, Cahiers École pastorale, Hors-Série n°3, septembre 2001.

1. L'Évangile de Jésus-Christ provoque une rupture avec la conception traditionnelle des relations entre hommes et femmes, tant en Israël que dans le monde païen. La place reconnue aux femmes dans le Nouveau Testament est remarquable. Contrairement aux usages, Jésus ne craignait pas d'avoir des femmes parmi ses disciples. Le livre des Actes nous montre le rôle éminent de certaines femmes dans le développement de l'Eglise : Lydie à Philippes (16.11-15), Priscille qui, avec son mari, instruit Apollos dans la foi (18.26), les filles de Philippe qui prophétisent (21.9). Les épîtres de Paul évoquent de nombreuses femmes dont l'aide est précieuse à l'apôtre entre autres, Phœbé, appelée diacre et protectrice (Rm 16.1-2), Priscille, collaboratrice (Rm 16.3), Évodie et Syntyche, également collaboratrices (Ph 4.2-3).

2. Dans son enseignement, l'apôtre Paul aborde à plusieurs reprises la question des ministères féminins sans la traiter de façon systématique. L'apôtre Paul, pour qui la femme n'est pas sans l'homme, ni l'homme sans la femme (1 Co 11.11, dans le Seigneur), proclame hardiment que la grâce de la filiation divine est donnée aux hommes et aux femmes ensemble (Ga 3.26-28 ; 2 Co 6.18). Pareillement pécheurs, ils revêtent pareillement le Christ et sont un en lui, lui en qui il n'y a plus ni homme ni femme (Ga 3.27-28). Les charismes, nécessaires à l'édification de l'Eglise et à l'accomplissement de sa mission, sont distribués selon la liberté de l'Esprit à tous les membres du corps de Christ. Les listes de charismes que nous donne l'apôtre ne sont accompagnées d'aucune restriction quant au sexe (Rm 12; 1 Co 12).

3. Mais la situation nouvelle que les femmes connaissent grâce à l'Évangile ne supprime pas toutes les différences dans le rôle que chaque sexe est appelé à jouer au service de Dieu. Ces rôles ne sont pas interchangeable.

A propos du service de la Parole, le fait même que la question de la parole publique des femmes se soit posée montre qu'un changement était intervenu. Il n'en aurait pas été question dans la synagogue juive ou dans l'assemblée grecque.

Paul s'exprime plus précisément sur ce chapitre à plusieurs reprises. Une fois, il reconnaît aux femmes la possibilité de prophétiser ou de prier en public (1 Co 11.5) ; une autre fois, il ne leur permet pas d'enseigner et de dominer l'homme (1 Tm 2) ; ailleurs encore, il mentionne

que les femmes doivent se taire et rester soumises (1 Co 14.34) — certains exégètes cependant lisent plutôt l'interdiction de remarques intempestives.

4. Une question se pose : ces textes pauliniens doivent-ils être compris comme des règles fondamentales et permanentes, ou comme des conseils de sagesse, applicables à une situation donnée, celle de l'Eglise du premier siècle ? Il y a certainement un élément circonstanciel dans les arguments de l'apôtre. Il cherche à faire comprendre ce qui convient et ce qui ne convient pas. Il veut écarter tout ce qui risquerait de discréditer l'Eglise du Christ, de susciter des calomnies, ce qui serait le cas là où des femmes, abusant de leur liberté nouvelle, feraient fi des règles de la bienséance (1 Co 11 et 14 en sont des exemples). Ceci nous encourage à tenir compte des pratiques et de la sensibilité de notre époque dans l'application des principes que nous donne l'Écriture.

Mais Paul ne fait pas seulement appel à des arguments de convenance. Il fonde ses interdictions sur la subordination de la femme à l'homme, qu'on trouve associée à leur commune création à l'image de Dieu, dans l'ordre originel voulu par Dieu selon 1 Tm 2.9-15. Notre respect de l'inspiration biblique nous fait un devoir de suivre l'apôtre dans les conclusions qu'il tire du texte de la Genèse.

5. Dieu attribue à l'homme une autorité spécifique. S'il y a là un ordre voulu par Dieu, nous ne pouvons en aucune façon renverser ou détruire cet ordre pour nous conformer aux courants de pensée du monde moderne. Les femmes chrétiennes ne doivent pas rejeter toute subordination et refuser le rôle que Dieu leur assigne. Il leur est donné de refléter l'attitude de l'Eglise à l'égard du Christ et du Christ à l'égard du Père (Ep 5; 1 Co 11).

Il y a d'ailleurs une subordination générale et réciproque, qui vaut aussi bien pour l'homme (Ep 5.21). Elle n'efface pas les différences d'autorité, mais détermine la manière dont l'autorité est exercée. L'autorité de l'homme est l'autre face du service dont il est responsable. Pour la femme, reconnaître cette autorité, ce n'est pas courber l'échine et s'effacer, mais aider l'homme à l'assumer.

6. L'Eglise s'est trop souvent laissée enfermer dans l'alternative de l'égalitarisme et de l'autoritarisme. Elle a compris la notion d'autorité et de soumission à la façon du monde et non à la lumière de l'Évangile. Alors qu'elle contribuait à la promotion de la femme, elle a laissé s'établir une relation hiérarchique, dominatrice, faisant de la femme la servante et non l'aide de l'homme, son prolongement et non son vis-à-vis. Ainsi, la plupart des chrétiennes, confinées dans des besognes mineures ou jugées telles, n'ont pas pu mettre au service des autres le don qu'elles avaient reçu (1 P 4.10).

7. Dans l'Eglise de Jésus-Christ, tous les chrétiens ont un ministère (*diakonîa*, service). Tous, hommes et femmes, sont serviteurs ou ministres du Seigneur. Dans la première Eglise, qui vivait dans un monde où les femmes étaient généralement tenues à l'écart, les chrétiennes ont

pu jouer un rôle important et utile. L'ordre des veuves, dont il est question dans 1 Tm 5.9-10, en est un exemple. Il ne s'agit pas de copier une organisation que le Nouveau Testament ne cherche pas à institutionnaliser, mais de découvrir dans chaque situation comment tous les chrétiens, hommes et femmes, peuvent accomplir le meilleur service pour le Seigneur. Il faut permettre aux femmes de discerner les dons qu'elles ont reçus de Dieu et de les exercer dans l'Eglise pour l'utilité commune.

8. Une autorité s'attache à l'exercice de certains ministères. Peut-on les inclure parmi les services que les chrétiennes peuvent remplir ? La question est particulièrement brûlante en ce qui concerne le ministère pastoral qui implique à la fois l'exercice d'une autorité et la parole publique.

Dans certaines Eglises, des femmes sont consacrées à ce ministère. D'autres Eglises s'y refusent, en voyant dans la restriction de 1 Tm 2.12 un empêchement absolu. Dans ce texte, Paul se réfère à l'ordre créationnel voulu par Dieu. On ne peut donc pas écarter ce verset en n'y voyant qu'un simple conseil dicté par les circonstances. Mais la référence à l'ordre créationnel montre aussi, pensons-nous, quelle est l'intention du texte. L'apôtre se rapporte à la Genèse pour établir (comme en 1 Co 11) la subordination de la femme et c'est seulement pour maintenir ce principe, à titre de conséquence, qu'il ne permet pas à la femme d'enseigner. A l'époque de Paul, le lien entre autorité et enseignement était évident pour tous ; nous ne pouvons pas, dans notre situation culturelle, en dire autant. Il se pourrait que le même principe créationnel s'applique aujourd'hui d'une façon différente. D'autre part, on peut concevoir que la règle posée par Paul définisse le régime ordinaire, Dieu restant libre d'appeler une femme à un ministère extraordinaire, en lui confiant les dons voulus, comme dans les cas de Déborah et de Priscille.

9. En ce qui concerne l'accès de la femme au ministère pastoral, nous offrons quelques avis et suggestions. Nous espérons qu'ils seront utiles aux Eglises, ou groupes d'Eglises, dans l'étude de la question qui relève de leur compétence.

a) La femme peut porter publiquement la parole dans l'Eglise. Le Nouveau Testament le dit expressément pour la prophétie et la prière ; il serait en tout cas souhaitable qu'elle use effectivement de cette liberté parmi nous.

b) La démarcation entre prophétie et enseignement n'est pas toujours très nette dans l'Écriture ; certains aujourd'hui attribuent plus d'autorité à celle-là qu'à celui-ci !

c) La pratique de l'enseignement par de nombreuses femmes dans le monde actuel (et dans les missions chrétiennes outremer !) constitue un fait nouveau par rapport au temps apostolique et semble se concilier fort bien avec l'épanouissement spécifique de la féminité.

d) Il semble possible de concevoir des formes d'enseignement ordinaire dans l'Eglise dont l'autorité n'aurait pas le caractère de la domination sur l'homme dont parle l'apôtre.

e) Dans cette perspective, nous reconnaissons que le principe de subordination maintient une limite, mais nous invitons les Eglises à montrer plus de souplesse inventive et plus de générosité dans l'ouverture à la femme de ministères de la parole.

f) L'hypertrophie du rôle du pasteur représente un obstacle majeur à la participation de la femme aux tâches pastorales ; une réforme serait souhaitable dans le sens d'une plus grande collégialité et de la mise en valeur des dons divers. Selon le Nouveau Testament, elle faciliterait la combinaison harmonieuse des ministères masculins et féminins.

g) Un ministre de l'Évangile ne détient pas seul l'autorité de sa charge consacré par d'autres. Il le remplit sous la surveillance d'un Conseil co-responsable. Si un Conseil d'Eglise reconnaît à une femme des dons venus de Dieu, c'est l'autorité de ce Conseil qui est aussi en jeu lorsqu'elle met en œuvre ces dons.